

SIÈGE NATIONAL

208 chemin de Maraval
83600 - LES ADRETS DE L'ESTEREL
☎ : 07-87-05-00-59 / 04 97 06 44 01
@ :
syndicattedesterritoriaux.sniat@gmail.com
Site Internet : www.territoires.sniat.fr
Facebook : [Syndicat SNIAT](https://www.facebook.com/SNIAT)
Twitter : [@SyndicatSniat](https://twitter.com/SNIAT)

SNIAT CANNES

Bureau :
Mairie Annexe de Ranguin
21, avenue Victor Hugo
06150 - CANNES LA BOCCA
Facebook : SNIAT Cannes



Sommaire :

LE MOT DU PRÉSIDENT

- Création de dons de jours de repos
- Nos droits acquis... resteront-ils acquis ?
- Des rumeurs aux « fake news »... il n'y a qu'un pas !
- Police municipale : l'envers du décor.
- Voter SNIAT c'est...
- Rejoindre le SNIAT



SYNDICAT NATIONAL INDEPENDANT DES AGENTS TERRITORIAUX

SNIAT INFO

Le Bimestriel d'Information des Territoriaux

N°17 EDITION DE CANNES - CACPL Novembre / Décembre 2018

Le Mot du Président

Cher(e)s collègues,

Le président de la République persiste dans sa volonté de réduire le pouvoir d'achat des plus modestes alors même que les grands dirigeants des plus importantes sociétés voient leurs rémunérations augmentées dans des proportions indécentes, y compris ceux qui entraînent leur société vers la faillite !

L'augmentation de la CSG, le blocage de notre rémunération, le prix des carburants, du fioul pour ceux qui l'utilise pour chauffer leur habitation, la hausse des tarifs des mutuelles, des assurances, etc ... poussent beaucoup d'agents ayant de faibles revenus vers une quasi-pauvreté.

Et ce n'est pas la pseudo baisse de la taxe d'habitation qui va les soulager, taxe d'habitation qui représente une des plus grandes recettes des communes.

Comment ces dernières pourront-elles boucler leur budget quand on est certain que l'Etat ne leur versera aucune compensation totale.

La Ville de Cannes s'est engagée à ne pas augmenter les impôts locaux précisant dans sa newsletter du 11 octobre dernier que la Mairie agit pour le pouvoir d'achat des Cannois parmi lesquels de nombreux agents communaux et que « C'EST PAS A CANNES QU'ON VA VOUS PLUMER » s'adressant ainsi aux agents communaux résidant à Cannes.

Puisse Monsieur le Maire avoir la même démarche pour l'ensemble des agents communaux et leur démontrer ainsi toute la considération qu'ils méritent.

Puisse-t-il aussi faire en sorte que les rumeurs sans fondement lancées par des individus sans scrupule, telles la perte des jours de bonification, la suppression de la prime de fin d'année, etc, soient formellement démenties (cf. article page 2)

Ce sera ainsi participer à la bonne tenue des élections du 6 décembre pour lesquelles le SNIAT présentera des listes de candidats dans toutes les instance(CT, CAP et CCP des 3 catégories A,B,C), ce que n'ont pas pu faire les autres syndicats.

Avant même les élections, le SNIAT est en bonne voie pour réussir à rassembler une grande majorité d'agents.

Alors le 6 décembre, même pour les CAP et CCP où seul le SNIAT a su composer des listes de candidats, venez nous apporter votre soutien.

Jean-Pierre KLINHOLFF
Président du SNIAT

**CANNES / CACPL**

CREATION DE DONNÉES DE JOURS DE REPOS

Application du don de jours de repos aux agents communaux

Ainsi que nous vous l'annonçons dans le bulletin n°14, le don de jours de repos non pris au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap institué par la loi du 13 février 2018 est désormais applicable aux agents communaux.

Vous pouvez, sur demande écrite et en accord avec la Mairie, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de vos jours de repos non pris, qu'ils aient été ou non affectés sur un compte épargne-temps, au bénéfice d'un collègue qui, selon le cas, assume la charge d'un enfant de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants, vient en aide à une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap lorsque cette personne est, pour ce collègue un parent, un enfant, un frère ou une sœur).

Les conditions dans lesquelles ces dons de jour de repos peuvent être effectués sont stipulées dans le **décret du n°2018-874 du 9 octobre 2018 modifiant le décret n° 2015-580 du 28 mai 2015.** (Pour ceux d'entre vous qui recevez le bulletin en version numérique vous pouvez cliquer sur les 2 décrets).

NOS DROITS ACQUIS... RESTERONT-ILS ACQUIS ?

Par délibération du 1^{er} octobre dernier, le Conseil Municipal, faisant suite au Comité Technique du 5 juillet 2018, a confirmé la suppression du Mois du Maire.

Sur une base juridique, nous concevons qu'il était difficile de conserver un avantage critiqué par la Chambre Régionale des Comptes et ... critiquable sur le plan pénal.

Il s'agissait, en effet, d'être payé sans travailler, ce qui était de nature à constituer un abus de bien public pour celui qui en bénéficiait.

C'est pour compenser en partie la perte de cet avantage que le SNIAT avait sollicité de la Mairie la mise en place d'une allocation de prime d'intéressement collective d'un montant annuel maximum de 300 €, demande qui a été malheureusement rejetée par la Mairie, ainsi que nous le mentionnions dans le bulletin n° 15 de SNIAT INFO.

Par la présente, il est à nouveau demandé à la Mairie de réexaminer cette question.

Et qu'en est-il de nos autres avantages savoir les jours de bonification, les jours d'ancienneté, la prime de fin d'année versée avec la paie de novembre ?

Aujourd'hui, la Mairie n'a jamais acté que ces avantages seraient supprimés et rien sur cela n'a d'ailleurs figuré au dernier Comité Technique du 13 novembre 2018.

Le SNIAT restera très vigilant sur ce point et regrette les rumeurs qui se propagent sur les différents postes de travail à ce sujet.

Fidèle à ses valeurs, le SNIAT entend rester crédible, ne rapporter que des faits exacts et continuera à être un interlocuteur avec la Mairie dans un cadre de négociations plutôt que d'opposition systématique.

DES RUMEURS... AUX « FAKE NEWS », IL N'Y A QU'UN PAS !

Si dans l'article précédent, nous avons parlé de rumeurs au sujet d'une prétendue perte d'avantages, il y a des rumeurs qui concernent directement notre syndicat et ses membres.

Certains, sans vergogne, font circuler des bruits dans le seul but de discréditer le SNIAT en vue des élections professionnelles du 6 décembre où vous serez appelés à élire vos représentants au Comité Technique, aux CAP et CCP.

Oui, atteint par la limite d'âge et malgré son allure toujours dynamique, notre président Jean-Pierre KLINHOLFF va devoir prendre sa retraite l'année prochaine.

MAIS s'il ne sera ainsi plus un de nos collègues en activité, il continuera bien sûr à s'investir dans le SNIAT, ce syndicat qu'il a fondé pour assurer aux agents territoriaux la défense de leurs intérêts et leur apporter conseils et informations sur leurs droits et conditions de travail.

Nous pouvons d'ailleurs d'ores et déjà vous affirmer que, sollicité en ce sens à la dernière assemblée générale du syndicat, Jean-Pierre KLINHOLFF a accepté d'en être le président d'honneur.

Alors, faisons cesser ces rumeurs qui consistent à vous faire croire qu'une fois Jean-Pierre KLINHOLFF à la retraite, le SNIAT ne sera plus aussi performant.

Ce serait en effet être véritablement ignorant de tout le travail effectué par la vingtaine de membres du bureau qui œuvre régulièrement et avec conviction pour défendre vos droits, tout comme la secrétaire générale Nadine GOBET qui travaille au quotidien pour le SNIAT.

Certes le SNIAT est présidé par un homme porteur d'intégrité et de compétence, mais le SNIAT c'est aussi et avant tout UNE EQUIPE partageant les mêmes valeurs.

Et si notre syndicat est jeune, c'est par là-même qu'il puise sa force... non dans ses racines... mais dans toutes les jeunes « graines » prometteuses qui le composent afin de faire grandir un nouveau syndicalisme, plus moderne, tant dans ses convictions que par ses méthodes.

Nous sommes de ceux qui se mettent en grève quand ils vous appellent à la grève, ne nous protégeant pas d'une perte de salaire par la grâce de nos décharges syndicales.

N'écoutez pas ceux qui nous prêtent d'être proche des autorités alors même qu'il y a quelques années notre président a attaqué la Mairie devant le tribunal administratif et qu'il avait gagné !

Et pour que ces « fake news » ne profitent pas à ceux qui les propagent...

Votez SNIAT le 6 décembre prochain.

POLICE MUNICIPALE : L'ENVERS DU DÉCOR

To Bee or not to Bee.

Nous pourrions résumer l'activité de ces pauvres Policiers municipaux ainsi.

Souvent confondus avec des abeilles, connues pour le fait qu'elles soient infatigables, qu'elles aiment la chaleur.

Ben non, les Policiers Municipaux ont le bourdon, voguant dare-dare de point fixe en point fixe, du plein soleil au « cagnard » de la côte d'azur, ils sont mangés à toutes les sauces, souvent indigestes pour eux et inutiles pour les Cannois.

Le management nécessite des qualités qui ne sont pas données à tout le monde. Un agent doit pouvoir exercer un certain droit à l'initiative, ce qu'il ne peut pas faire, sinon gare à la « piqûre » de rappel.

Personne ne se pose la question du turn-over faramineux à la Police municipale de Cannes, pourtant dotée des derniers matériels, du dernier cri si l'on en croit le « Cannes Soleil ».

Pourtant, nombreux sont ceux qui, lorsqu'ils ne sont pas en point fixe, se déplacent d'un point à un autre sur des scooters gris, simplement siglés « ville de Cannes » en infraction avec l'arrêté du 5 mai 2014 fixant les conditions de signalisation des deux roues de la PM.

Où est passé l'humanisme, le respect de l'être humain, pourquoi vouloir rabaisser un autre sous prétexte qu'il est moins gradé, qu'il ne fait pas partie de ces hyménoptères qui font la cour à la Reine des Abeilles?

On pourrait terminer en usant du dicton, « l'union fait la force », et puisqu'on a commencé ainsi, regardons les abeilles détruire les frelons asiatiques. Elles se groupent à plusieurs, volent autour et arrivent à étouffer ainsi le prédateur.

Alors, à la Police Municipale, pour le respect auxquels les agents ont droit, rejoignons et votons en masse pour le SNIAT, seul syndicat INDEPENDANT qui privilégie l'intérêt légitime des agents à tout autre intérêt, afin de faire changer les choses et de prévoir un avenir meilleur, plus humain, plus utile au contribuable.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES CT, CAP ET CCP LE 6 DÉCEMBRE 2018

Votez SNIAT, c'est :

Des représentants à votre service, sans autre ambition personnelle

Un syndicat proche, différent, à l'écoute

Attaché aux valeurs de respect, de considération de tous

et ouvert à tous les agents territoriaux des catégories C, B et A

REJOINDRE LE SNIAT

Si vous partagez nos valeurs sur la qualité du travail et sa reconnaissance, la justice dans l'évolution professionnelle des agents territoriaux et la défense du Service Public alors n'hésitez pas à nous rejoindre en cliquant sur [le bulletin d'adhésion 2019](#), étant rappelé que vous bénéficiez d'une déduction fiscale des 2/3 sur le montant de votre cotisation.

MENTIONS LEGALES
N°ISSN : 2431-0379 —
Dépôt Légal
novembre 2018
Directeur de Publication :
Jean-Pierre KLINHOLFF
Mise en Page :
Nadine GOBET
Impression :
IMPRIMERIE BOSSHARD